

<b>AR Prefecture</b>	<b>COMMUNE DE GREZELS</b>
Q46-214601304-20230403-D_2023_13-DE	<b>Séance du 03 avril 2023</b>
Reçu le 04/04/2023	Date de la convocation: 28/03/2023
<b>Membres en exercice : 11</b>	<i>L'an deux mille vingt-trois et le trois avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien PEREZ</i>
<b>Présents : 9</b>	<b>Présents :</b> Sébastien PEREZ, Maurin BERENGER, Agnès CHAPELET-VOYE, Serge LEVERGEOIS, Monique RIVIERRE, Patrick JOUCLAS, Quentin FOURNIÉ, Marianne PEROCHEAU, Valérie JAMPIERRE
<b>Quorum atteint : oui</b>	
<b>Votants: 10</b>	
<b>Pour: 10</b>	
<b>Contre: 0</b>	<b>Représentés:</b> Christine COGNÉ par Serge LEVERGEOIS
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Excusés:</b>
	<b>Absents:</b> Arnaud JAECKEL
	<b>Secrétaire de séance:</b> Valérie JAMPIERRE

**Objet: Approbation de la fongibilité des crédits - D\_2023\_13**

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2022\_19 du 12 juillet 2022 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- D'AUTORISER le maire à procéder, à compter de l'exercice 2023, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- D'HABILITER le maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Le maire de GRÉZELS,  
Sébastien PEREZ

Le/la secrétaire de séance,  
Valérie JAMPIERRE

  




Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 04 / 04 / 2023  
et publié ou notifié  
le 07 / 04 / 2023

  
